

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N° : 31/2015

Objet : Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur territorial et suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet

L'an deux mille quinze, le treize octobre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christine ESPAGNET

Secrétaire de Séance : Marylène GACHET

Date de convocation : 06 octobre 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIVOS de GRIGNOLS réuni le 01 octobre 2015 a créé un poste de rédacteur territorial afin d'y nommer l'agent administratif en poste pour une quotité de 21/35^{ème} à compter du 01 janvier 2016.

Afin d'harmoniser la situation de cet agent, Monsieur le maire propose de créer à compter du 1^{er} janvier 2016 un poste de rédacteur territorial d'une quotité de 14/35^{ème}.

Il précise que cet agent :

- effectue un travail de qualité,
- a un sens très développé du service public,
- assure les tâches qui lui sont demandées avec sérieux et rigueur :
 - accueil du public,
 - rédaction de documents pour la collectivité : comptes rendus, délibérations...
 - rédaction de documents pour les associations locales,
- assure le suivi du site internet de la collectivité,
- assure également le suivi des dossiers administratifs lors de l'absence de la secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 01 janvier 2016;
- de fixer la durée de travail à 14 heures hebdomadaires ;
- d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 2016 ;
- de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe d'une quotité de 14/35^{ème}.

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- à nommer l'agent dans ses fonctions, par voie de nomination d'un agent déjà en poste sur un emploi d'adjoint administratif,
- à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 16 octobre 2015.

Le Maire Jean Pierre BAILLÉ.

L'adjoint délégué

Patrick CHAMINADE